



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MARS 2022 A 20H15

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT DEUX MARS A VINGT HEURES QUINZE.

Le Conseil Municipal de la commune de GROSBREUIL, dûment convoqué le seize mars deux mille vingt deux, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HILLAIRET Marc, Maire.

CONVOCACTION ELECTRONIQUE ENVOYEE LE : 16.03.2022

CONVOCACTION AFFICHEE ET INSEREE SUR LE SITE INTERNET LE : 16.03.2022

DOCUMENTS TRANSMIS :

1. Convocation
2. Note de synthèse.
3. Compte-rendu du Conseil Municipal du 01.02.2022
4. Convention d'objectif entre la commune et la halte aux fripons
5. Maquettes budgétaires 2022
6. Modèle de pouvoir
7. Planning de la tenue des bureaux de vote pour le dimanche 10 Avril 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 18

Présents : 16

Votants : 18

PRESENTS : 16

Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Laëtitia BARRAIN, Christophe BARDINI, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Franck VRIGNON, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET

EXCUSES : 2

Anne-Lise BRUNET a donné pouvoir à Christiane DOUTEAU

Chloé MERLET a donné pouvoir à Jérôme LAIDET

SECRETAIRE DE SEANCE : Franck VRIGNON

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 01.02.2022

Annexe : Compte-rendu du Conseil Municipal du 01.02.2022

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 01.02.2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	15

- Approuve le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

Décisions du Maire

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 21/01/2022 AU 11/03/2022 – BUDGET PRINCIPAL 2022			
Date	Objet	Montant TTC	Société
27/01/2022	REPLACEMENT DE LA BAIE DE BRASSAGE	1 946.65 €	JACQUES MENANTEAU
27/01/2022	ETUDE DE TERRAIN POLE SANTE	1 512.00 €	IGESOL
27/01/2022	VERTICIDE	170.00 €	7 D'ARMOR
28/01/2022	CONTROLES DES BUTS	324.00 €	CBR CONTROLE
28/01/2022	BARRE ALU REPARATION BUT	30.00 €	VAMA
31/01/2022	DEPISTAGE DU RADON – ECOLE PUBLIQUE – GARDERIE – RESTAURANT SCOLAIRE – SALLE POLYVALENTE – MAIRIE - BIBLIOTHEQUE	2 124.00 €	SOCOTEC
31/01/2022	DESSERTS DES LOTISSEMENTS RUE DU PRINTEMPS	3 925.20 €	VENDEE EAU
02/02/2022	PANEL LED	237.55 €	CEF YESS
04/02/2022	CHAUFFE EAU ELECTRIQUE	172.80 €	CEDEO
04/02/2022	ANALYSES HYGIENE RESTAURANT SCOLAIRE	565.52 €	LABORATOIRE DE LA VENDEE
04/02/2022	4 PAGE DETACHABLES – PLAN ET AGENDA	430.56 €	MG IMPRIMERIE
04/02/2022	FEUILLE A4 ENQUETES	129.60 €	MG IMPRIMERIE
04/02/2022	BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2022	3 643.20 €	MG IMPRIMERIE
08/02/2022	FIOUL DOMESTIQUE – ECOLE PUBLIQUE	4 152.00 €	ORSONNEAU
14/02/2022	REPARATION VERIN DE LA DEBROUSSAILLEUSE – ATELIER	78.63 €	NICOLAS
14/02/2022	ENGRAIS POUR LE GAZON DU TERRAIN DE FOOT	1 744.92 €	ECHO VERT
14/02/2022	PRODUITS ENTRETIEN	257.40 €	IPC
14/02/2022	PEINTURE – ATELIER	372.13 €	PPG
16/02/2022	BACTERISOL PALETTE	1 540.00 €	SOBAC
22/02/2022	FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE – PLATES FORMES ELEVATRICES	2 010.00 €	ALPHA FORMATION
23/02/2022	DALLE LED LUMINAIRE BUREAU	131.10 €	CEF YESS
24/02/2022	FIOUL ECOLE PUBLIQUE	1 605.60 €	ORSONNEAU
24/02/2022	PIED CHROME	100.73 €	BAILLY QUAIEREAU
25/02/2022	LOCATION COPIEUR VENDEE BUREAU	216.00 €	VENDEE BUREAU
02/03/2022	CHAUSSURE BASSE SABOT – RESTAURANT SCOLAIRE	41.92 €	PROLIANS
07/03/2022	PRODUITS ENTRETIEN SAVON	217.37 €	DESLANDES
07/03/2022	ELAGAGE ARBRES RUE DES ORMES	380.86 € HT	NEW LOC
07/03/2022	ADHESIF POUR LA SALLE DE SPORT	115.50 € HT	MG IMPRIMERIE
07/03/2022	ELAGAGE SOUS FIL ELECTRIQUE	108.00 €	PROUTEAU
08/03/2022	GUIRLANDES – CORDONS – DECORATIONS DE NOEL	2 243.16 €	DECOLUM
11/03/2022	FORMATION PSC1 DE 6 AGENTS	390.00 €	PROTECTION CIVILE

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 21/01/2022 AU 11/03/2022 – BUDGET LOTISSEMENT LA BOUTIERE 2022

Date	Objet	Montant TTC	Société
04/02/2022	TRAVAUX TERRAINS LOTISSEMENT LA BOUTIERE	21 206.40 €	SEDEP

URBANISME – DIA En zone Ub :

URBANISME - DIA ZONE UB					
Immeuble	Section	N°	Superficie totale	Zonage PLU	Adresse
Bâti	AC	56-60-61	19a 56ca	Ub	21bis Rue de Bretagne
Bâti	AC	201	6a 65ca	Ub	26 Rue Beauséjour

1. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget Commune de l'exercice 2021 par le Conseil Municipal. Monsieur Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2021. Le compte administratif de l'exercice 2021 « Budget Commune » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	14

- d'adopter le Compte Administratif « Commune » de l'exercice 2021 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2021		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 193 522.04 €	314 935.26 €

Recettes	1 587 260.46 €	1 209 622.51 €
Excédent de clôture	393 738.42 €	894 687.25 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2021, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

2. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2021 pour le budget Commune et précise que les montants du compte de gestion correspondent au montant du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	15

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2021 du Receveur Municipal pour la Commune.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

3. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 pour le « Budget Commune », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021, constatant un résultat cumulé de 1 288 425.67 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	15

- d'affecter les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL 2021	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2021	AFFECTATION 2022	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	393 738.42 €	1068 – Fonctionnement capitalisé 002 – Résultat de fonctionnement	366 738.42 € 27 000.00 €
Section d'investissement	894 687.25 €	001 - Résultat d'investissement	894 687.25 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

4. FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Monsieur Guilment, adjoint aux finances communales, rappelle que par délibération en date du 22 Avril 2021, le Conseil Municipal a décidé à d'appliquer les taux suivants pour l'année 2021 :

TAUX DES TAXES LOCALES 2021	
Taxe foncière bâtie	10.70 % + 16.52 % de part Départementale = 27.22 %
Taxe foncière non bâtie	34.33 %

Il précise que la part départementale est désormais totalement incorporée dans la part communale

Monsieur Guilment précise que le respect des règles de lien est impératif. Le taux de foncier non bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de foncier bâti.

Un débat a lieu sur le foncier à Grosbreuil et l'impact d'une augmentation des taux sur les ménages.

Il est proposé d'ajouter une hypothèse pour le maintien des taux.

Ainsi, Monsieur GUILMENT propose **les 3 hypothèses suivantes ainsi que les simulations de produits 2022 pour chaque hypothèse**, étant précisé que les simulations prévisionnelles sont calculées à partir des bases prévisionnelles ci-dessous :

HYPOTHESE N°1 :

- 2) D'appliquer une augmentation de 2.5 % à la TFB et 2.5% à la TFNB :

TAUX DES TAXES LOCALES 2022	
Taxe foncière bâtie	$27.22 \times 2.5\% = 27.90 \%$
Taxe foncière non bâtie	$34.33 \% \times 2.5\% = 35.19 \%$

- Hausse de produit : + 29760 €

HYPOTHESE N°2 :

- 3) D'appliquer une augmentation de 3 % à la TFB et 3% à la TFNB :

TAUX DES TAXES LOCALES 2022	
Taxe foncière bâtie	$27.22 \times 3\% = 28.04 \%$
Taxe foncière non bâtie	$34.33 \% \times 3\% = 35.36 \%$

- Hausse de produit : + 32045 €

HYPOTHESE N°3 :

- 3) D'appliquer le maintien des taux actuels

Le vote à bulletin secret est demandé par plus d'un tiers des membres présents.

Mathilde TIGNOLA et Xavier JOSLAIN procèdent au dépouillement des votes :

- Nombre de bulletins : 16
- Hypothèse 1 : 11 voix
- Hypothèse 2 : 2 voix
- Hypothèse 3 : 3 voix

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal, décide à la majorité des voix :

- De retenir l'hypothèse n°1 correspondant à une augmentation de 2.5 % de la Taxe Foncière Bâti et de 2.5% de la taxe foncière non bâtie
- D'appliquer les taux suivants pour l'année 2022 :

TAUX DES TAXES LOCALES 2022	
Taxe foncière bâtie	27.90 %
Taxe foncière non bâtie	35.19 %

- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer tous documents concernant cette affaire ;

5. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

M. Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Commune » pour 2022.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
1 (Jérôme LAIDET)	2 (Bernard ALINCANT, Chloé MERLET)	15

Jérôme LAIDET dit qu'il vote contre car il reproche un manque de débat sur la pertinence des investissements.

Arrivée de Chloé MERLET à 21h05.

- d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour 2022 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2022		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 486 775.61 €	1 908 770.67 €
Recettes	1 486 775.61 €	1 908 770.67 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

6. BUDGET ANNEXE COMMERCES PLACE DES MEUNIERES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget PLACE DES MEUNIERES de l'exercice 2021 par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2021. Le compte administratif de l'exercice 2021 « Budget PLACE DES MEUNIERES » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	14

- d'adopter le Compte Administratif « PLACE DES MEUNIERES » de l'exercice 2021 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PLACE DES MEUNIERES 2020		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 340.88 €	967 968.68 €
Recettes	20 713.67 €	783 683.00 €
Excédent de clôture	16 372.79 €	- 184 285.68 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2021, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

7. BUDGET ANNEXE COMMERCES PLACE DES MEUNIERES ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2021 pour le budget Place des meuniers et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	15

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2021 du Receveur Municipal pour la Commune.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

8. BUDGET ANNEXE COMMERCES PLACE DES MEUNIERES AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 pour le « Budget PLACE DES MEUNIERES », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021, constatant un résultat cumulé de – 167 912.89 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	15

- d'affecter les résultats suivants :

BUDGET PLACE DES MEUNIERES 2021	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2021	AFFECTATION 2022	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	16 372.79 €	1068 - Résultat de fonctionnement	16 372.79 €
Section d'investissement	- 184 285.68 €	001 Résultat d'investissement	-184 285.68 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

9. BUDGET ANNEXE COMMERCES PLACE DES MEUNIERES ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2022

M. Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Place des Meuniers » pour 2022, informe que ce budget est assujéti à TVA et sera voté hors taxes.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	15

- d'adopter le Budget Primitif de La Place des Meuniers pour 2022 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PLACE DES MEUNIERIS 2022		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	204 717.89 €	227 585.68 €
Recettes	204 717.89 €	227 585.68 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

Jérôme LAIDET demande une reconstitution de l'investissement global car le projet lui paraît très peu rentable. Il lui est répondu que le but est de rendre service aux habitants avec des commerces de proximité.

10. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget La Boutière de l'exercice 2021 par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2021. Le compte administratif de l'exercice 2021 « Budget La Boutière » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	14

- d'adopter le Compte Administratif « LA BOUTIERE » de l'exercice 2021 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET LA BOUTIERE 2021		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	16 294.08 €	16 294.08 €
Recettes	16 294.08 €	0.00 €
Excédent de clôture	0.00 €	- 16 294.08 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2021, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

11. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2021 pour le budget La boutière et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	15

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2021 du Receveur Municipal pour la Commune.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

12. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 pour le « Budget LA BOUTIERE », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021, constatant un résultat cumulé de – 16 294.08 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	15

- d'affecter les résultats suivants :

BUDGET LA BOUTIERE 2021	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2021	AFFECTATION 2022	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	0.00 €	002 - Résultat de fonctionnement	0.00 €
Section d'investissement	-16 294.08 €	001 Résultat d'investissement	- 16 294.08 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

13. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2022

M. Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget lotissement « La Boutière » pour 2022.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	15

- d'adopter le Budget Primitif de La Boutière pour 2022 qui se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE 2022		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	172 506.42 € HT	102 547.29 € HT
Recettes	172 506.42 € HT	102 547.29 € HT

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

14. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget GITES de l'exercice 2021 par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2021. Le compte administratif de l'exercice 2021 « Budget GITES » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	14

- d'adopter le Compte Administratif « GITES » de l'exercice 2021 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET GITES 2021		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 878.69 €	599.00 €
Recettes	26 343.32 €	13 720.06 €
Excédent de clôture	15 464.63 €	13 121.06 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2021, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

15. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2021 pour le budget Gites et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	15

- d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2021 du Receveur Municipal pour la Commune.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

16. BUDGET ANNEXE GITES AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 pour le « Budget GITES », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021, constatant un résultat cumulé de 28 585.69 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	15

- d'affecter les résultats suivants :

BUDGET GITES 2021	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2021	AFFECTATION 2022	
		Compte	Somme

Section de fonctionnement	15 464.63 €	002 - Résultat de fonctionnement	15 464.63 €
Section d'investissement	13 121.06 €	001 Résultat d'investissement	13 121.06 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

17. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU BUDGET GITES 2022

M. Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « GITES » pour 2022.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	3 (Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET, Chloé MERLET)	15

- d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour 2022 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET GITES 2022		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	33 500.25 €	15 921.31 €
Recettes	33 500.25 €	15 921.31 €

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

Chloé MERLET demande un espace de discussion sur le budget entre la commission finances et le vote du conseil municipal pour débattre des questions de fond et permettre de prendre du recul.

Alain GUILMENT répond que tout le conseil municipal a reçu les maquettes budgétaires détaillées qui ont été travaillées en commission finances et qu'une réunion de présentation a eu lieu sur l'analyse et la perspective financière jusqu'en 2025.

Par ailleurs, l'année dernière une réunion de présentation avait été organisée pour la présentation du budget et il n'y avait pas eu de discussion supplémentaire, les projets étant votés au fur et à mesure par le Conseil municipal.

Jérôme LAIDET s'interroge sur la pertinence d'un stade de foot au vu de l'évolution à la baisse du club de foot.

18. PLACE DES MEUNIERES déclassement de l'emprise des stationnements

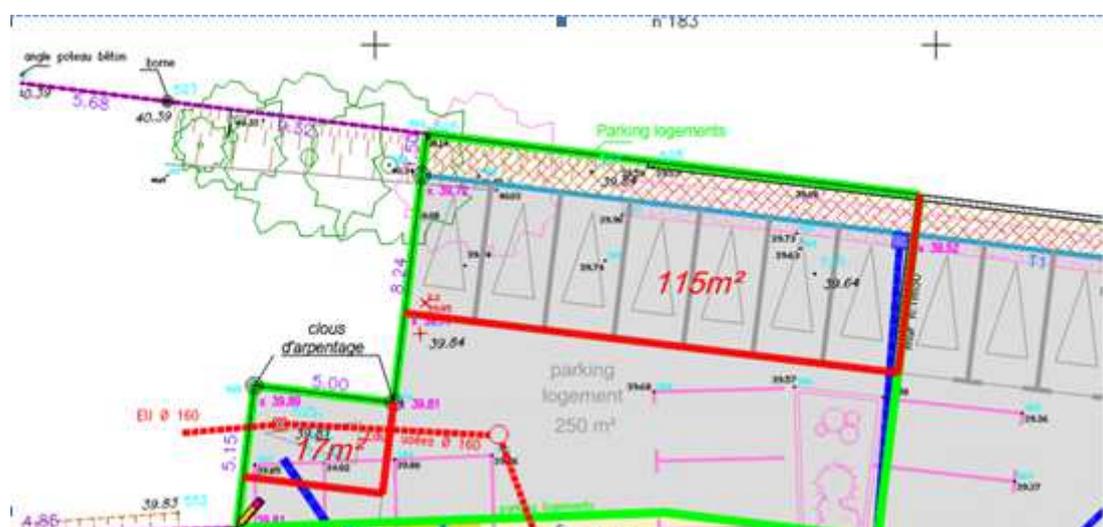
Monsieur Poiraud, Adjoint rappelle le projet de cession de parcelles place des Meuniers pour la construction de logements par le bailleur social Vendée Habitat.

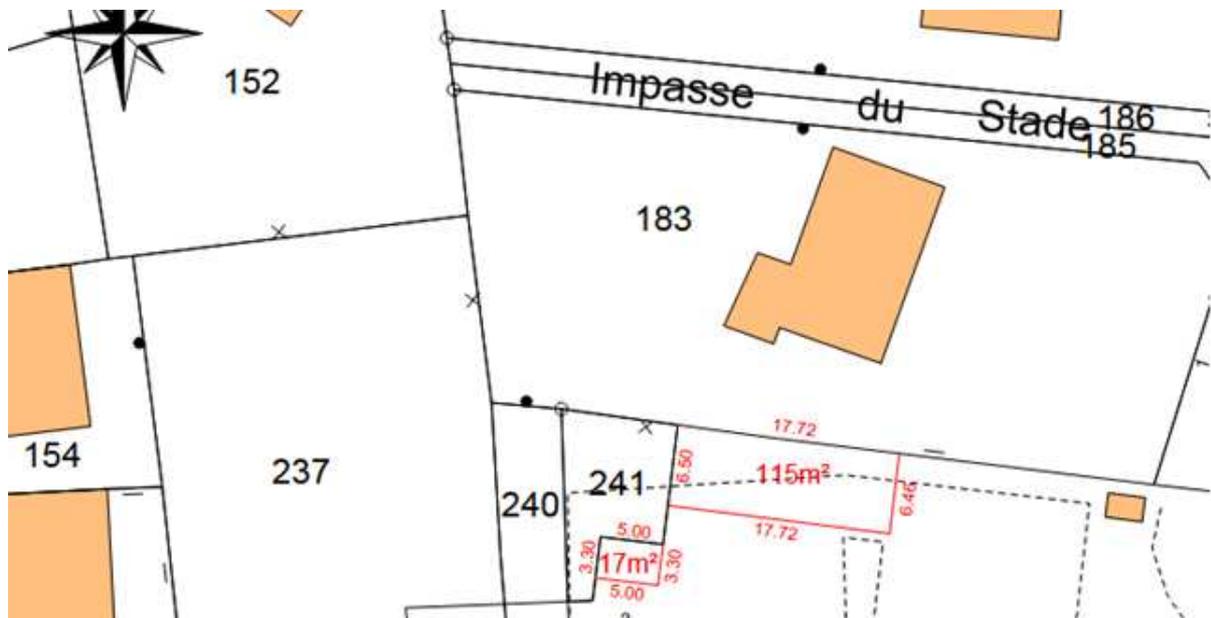
Sur ce projet de cession de parcelle à Vendée Habitat, 96 m² sont situés sur l'emprise du domaine public.

Par délibération du 06.07.2020, le Conseil Municipal a procédé au déclassement du domaine public pour une surface de 96 m².

Compte tenu du projet de cession des emplacements des stationnements attenants aux futurs logements, il convient de procéder au déclassement de l'emprise des stationnements correspondant à :

115 m² pour 7 stationnements + 17 m² pour le stationnement PMR = 132 m²





Vu l'avis de la Commission mixte finances urbanisme voirie du 22.02.2022

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	18

DECIDE

- De procéder au déclassement du domaine public pour une surface complémentaire de 132 m² située place des Meuniers tel qu'indiqué sur le projet de plan en annexe ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

19. PLACE DES MEUNIERES la vente du terrain des logements et des emplacements de stationnement

La commune envisage la cession à Vendée Habitat d'un terrain à bâtir en vue de la construction de huit logements locatifs sociaux situés place des meuniers. Le prix de cession envisagé s'établit à 72 000 € HT, soit 9 000 € HT par logement.

Les parcelles sont cadastrées comme suit :

Références cadastrales	Adresse	Superficie (ha a ca)
AC 237	Place des Meuniers	00 09 09
AC 240	Place des Meuniers	00 00 84
AC 241	Place des Meuniers	00 00 96

Il s'agit d'un terrain à bâtir destiné à la réalisation de huit logements locatifs sociaux.

La commune est propriétaire des parcelles.

Les parcelles sont situées en zone Ua au plan local d'urbanisme de la commune de GROSBREUIL, approuvé le 12 mars 2013, modifié le 11 juin 2018 (modification simplifiée)

Aux termes du règlement, « *La zone Ua est une zone urbaine dense correspondant au centre traditionnel de l'agglomération de GROSBREUIL. Le caractère essentiel de la zone Ua est sa centralité, existante ou projetée par la mise en œuvre du PLU : constructions à l'alignement de l'emprise publique, et en continuité d'une limite séparative à l'autre, fronts urbains affirmés et implantation de volumes bâtis plus importants que dans les autres zones urbaines. Outre les constructions à usage d'habitation, celles destinées aux équipements collectifs, aux commerces, aux bureaux ou aux services sont autorisées.* »

Selon l'avis des domaines en date du 09.03.2022, le prix de cession envisagé, à savoir 72 000 € HT, est conforme aux valeurs constatées en matière de logements locatifs sociaux, n'appelle pas d'observations de la part du pôle d'évaluation domaniale.

Les stationnements

Outre les parcelles d'une superficie de 1089 m², il est envisagé de vendre les emplacements de stationnements attenants d'une superficie totale de 132 m².

Selon l'avis des domaines en date du 21.02.2022, une place de stationnement extérieure non sécurisée peut être valorisée de l'ordre de 1 000,00 € HT.

Soit un montant total de cession de 80 000 € HT :

- Parcelles : 72 000 € HT
- Stationnement : 8000 € HT

Jérôme LAIDET ne comprend pas pourquoi le prix est estimé par les domaines ici à 65 € HT le m² alors que pour les terrains à la boutière il est à 117 € HT le m².

Il lui est répondu que cela s'explique par le caractère social du projet.

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.123-1, L.123-1-3 et L.123-9,
Vu l'avis de la commission finances,

Vu l'avis des domaines,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	1 (Jérôme LAIDET)	17

DECIDE

- D'accepter la cession à Vendée Habitat des parcelles situées Place des Meuniers et référencées
 - AC 237 d'une superficie de 909 m²
 - AC 240 d'une superficie de 84 m²
 - AC 241 d'une superficie de 96 m²
 Pour un montant de 72 000 € HT
- D'accepter la cession à Vendée Habitat des stationnements situés Place des Meuniers et référencés d'une superficie de 132 m² pour un montant de 8 000 € HT
- De charger le notaire de l'acquéreur de la rédaction de l'acte authentique à intervenir
- De dire que les frais de bornage, de notaire et de branchement seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer l'acte de cession et tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

20. Dénomination voirie lotissement les pyrus et logement place des meuniers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies nouvelles située

❖ **au lotissement Les Pyrus :**

Rue centrale : « rue des Pyrus »

Pyrus 1 : « allée des Pyrus »

Pyrus 2 : « impasse des Pyrus »

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des

❖ **futurs logements situés place des Meuniers :**

« Résidence des peupliers »

Vu l'avis de la commission mixte finances communales et urbanisme du 25.10.2021,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	18

DECIDE

- D'adopter les dénominations indiquées ci dessus
- De charger Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

21. Demande de subvention exceptionnelle de l'association la halte aux fripons et convention d'objectifs

Monsieur Le Maire présente la demande de l'association La Halte aux fripons pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 55 000 € pour l'année 2022

Considérant les besoins de l'association pour mener à bien les activités de l'accueil péri scolaire et du centre des loisirs pour les enfants de la commune

Considérant la nécessité de pérenniser les emplois et les besoins en achat de matériel pour l'association,

Vu l'avis de la commission finances communales

Monsieur Le Maire propose **3 hypothèses**, étant précisé qu'il conviendra de conclure une convention d'objectifs nécessaire à tout versement supérieur à 23 000 € annuel :

- 1) D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 45 000 € à l'association « la halte aux fripons » pour l'année 2022
- 2) D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 € à l'association « la halte aux fripons » pour l'année 2022
- 3) D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 55 000 € à l'association « la halte aux fripons » pour l'année 2022

Le vote à bulletin secret est demandé par plus d'un tiers des membres présents.

Mathilde TIGNOLA et Xavier JOSLAIN procèdent au dépouillement des votes :

- Nombre de bulletins : 17
- Hypothèse 1 : 6 voix
- Hypothèse 2 : 9 voix
- Hypothèse 3 : 2 voix

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal, décide à la majorité des voix :

DECIDE

- D'accorder une subvention communale exceptionnelle à l'association La Halte aux fripons d'un montant de 50 000 €
- D'émettre un avis favorable à la convention d'objectifs ci-jointe entre la Commune et l'association « la halte aux fripons » pour le versement de la subvention
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

22. Reversement Contrat enfance jeunesse à l'association la halte aux fripons

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la convention contrat enfance jeunesse, la commune doit reverser à l'association la halte aux fripons le montant de la subvention versée par la Caisse d'allocations familiales.

Par conséquent, vu la notification de paiement de la CAF d'un montant de 19 356.34 € au titre de la prestation de service Contrat enfance jeunesse pour le module jeunesse, cette somme venant s'ajouter aux subventions exceptionnelles versées par la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	18

- De reverser à l'association halte aux fripons un montant de 19 356.34 € correspondant à 100% de la subvention de la CAF.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

23. Commercialisation la Boutière - fixation du prix de vente des terrains

Madame Christiane DOUTEAU, adjointe à l'urbanisme, rappelle à l'assemblée le projet de commercialisation de terrains constructibles situés route de la Boutière pour répondre aux besoins de la population.

Elle propose de fixer le prix de ces cinq parcelles en vue de la commercialisation au vu des éléments ci-dessous :

- Prix d'achat initial du terrain :

300 000 francs pour 26400 m²

300 000 francs = 45 734 € / 26400 m² = 1.73 € le m²

- Estimation des domaines pour le prix de vente au m² : 117 € HT
Fiscalité immobilière : TVA sur marge 20%

- Montant de la TVA :
Marge taxable : 117 – 1.73 = 115.27 €

TVA : 115.27 € x 20% = 23.05 € => à collecter et à reverser à l'administration fiscale

- Prix de vente HT des terrains : 117 €
- Prix de vente TTC des terrains : 117 € + 23.05 = 140.05 € TTC arrondi à 140 € TTC

TOTAL	SURFACE	PRIX HT	PRIX TTC
	2 786 M ²	325 962 € HT	390 040 € TTC

Vu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	18

DECIDE

- De fixer le prix de vente des parcelles situées route de la Boutière à 140 € TTC
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

24. Commercialisation la Boutière – règlement

Madame DOUTEAU, Adjointe à l'urbanisme rappelle à l'assemblée le projet de commercialisation de terrains constructibles situés route de la Boutière pour répondre aux besoins de la population. Elle propose d'établir un règlement en vue de la commercialisation de ces cinq parcelles.

❖ **Critères d'attribution :**

La commune de GROSBREUIL met en vente 5 terrains communaux route de la Boutière identifiés sur le plan ci-dessous :



Le présent règlement a pour objet de définir et réglementer les critères d'attribution des terrains communaux.

❖ **Vente :**

Les terrains identifiés sur le plan ci-dessus sont estimés par le service France Domaines pour une valeur vénale de 117 € HT/m² et de 140 € TTC (*sous réserve du vote*)

N° LOT	SURFACE	PRIX HT	PRIX TTC
1	458 M ²	53 586 €	64 120 €
2	547 M ²	63999 €	76 580 €
3	651 M ²	76167 €	91 140 €
4	577 M ²	67509 €	80 780 €
5	553 M ²	64 701 €	77 420 €
TOTAL	2 786 M²	325 962 € HT	390 040 € TTC

Il s'agit de terrains bornés et disposant des équipements suivants :

- Branchement d'assainissement en attente
- Branchement d'eau potable en attente
- Branchement d'électricité en attente

❖ **Personnes éligibles :**

La vente des terrains est ouverte aux couples avec ou sans enfant, scolarisés à Grosbreuil.

Pour une résidence principale

Libre de constructeur

		NOMBRE DE POINTS ATTRIBUES
Revenu net imposable annuel du ménage	Inférieurs 30 000 €	4
	Compris entre 30 000 € et 40 000 €	3
	Entre 40 000 € et 50 000 €	1
	Supérieurs à 50 000 €	0
Enfants	Entre 6 et 11 ans	1 par enfant
	Entre 3 et 6 ans	2 par enfant
	De moins de 3 ans	3 par enfant
Moyenne d'âge du couple	Entre 25 et 35 ans	4 par ménage
	Supérieur à 35 ans	2 par ménage
Statut	Primo accédant (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années écoulées) et sans patrimoine immobilier à usage d'habitat hors indivision successorale, habitant sur Grosbreuil	6
Pour les primo accédants, lieu de résidence actuel du couple	Hors Grosbreuil	1
Résidant sur la commune de Grosbreuil	Grosbreuil	3
Artisans/commerçants/Entreprises avec siège social sur la commune	Grosbreuil	2

Les personnes ayant fait une demande avant la commercialisation ne comptabiliseront pas de points supplémentaires

❖ **Engagement des acquéreurs :**

Chaque acquéreur des terrains s'engage à :

- Déposer un dossier complet de permis de construire (délai à partir de la signature de l'acte)
- Démarrer le chantier de construction dans un délai maximum d'un an à compter de la signature de l'acte de vente et à achever les constructions dans un délai de 2 ans.
- Procéder au dépôt de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux

❖ **Candidature :**

La procédure de candidature se déroule en deux temps :

1^{ère} phase : présélection :

- Date d'ouverture : Mars 2022
- Dossier à retirer en Mairie ou sur le site (dossier en annexe)
- Date limite dépôt de dossier de candidature : 15 mai 2022

2^{ème} phase : sélection définitive :

- Contrôle des engagements des acquéreurs
- Comptabilisation des points pour chaque demandeur
- Demander 2 vœux sur le terrain à acquérir pour départager les situations identiques.
- Tirage au sort en commission mixte urbanisme – finances si besoin de départager les deux vœux identiques

Vu l'avis de la commission urbanisme et finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	1 (Stéphanie BROSSET)	17

DECIDE

- D'émettre un avis favorable au règlement de commercialisation de la Boutière tel qu'indiqué ci dessus
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

25. Demande de Subvention à la Région – Plan régional de soutien à la vie associative - Fond communal pour la vie associative

Madame Douteau, adjointe Associations-sports expose le projet d'achat de biens matériels et d'équipements dont l'usage sera réservé aux associations du territoire, susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région dans le cadre de son plan régional en faveur de la vie associative.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût des biens matériels et équipements :

Motorisation des paniers de basket du complexe sportif : 4 712.40 € HT soit 5 654.88 € TTC

Table de marque pour la salle de sport : 1 488.40 € HT soit 1 786.08 € TTC

Tables destinées aux associations : 863.10 € HT soit 1 035.72 € TTC

Sono mobile pour les manifestations en intérieur et extérieur : 7 955.67 € HT soit 9 546.80 € TTC

Coût total : 15 019.57 € HT soit 18 023.48 € TTC

Subvention de la Région : 7 509.78 € (Maximum 50% du coût HT)

Autofinancement communal : 7 509.79 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Date de dépôt des dossiers : mars 2022

Date prévisionnelle d'achat: mai 2022

Vu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	18

DECIDE

- D'adopter le projet d'achat de biens matériels et d'équipements pour les associations du territoire
- D'arrêter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention de la Région
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

Prise en charge AESH au 01/04 : Service Restaurant scolaire - création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (article 3-3-4°)

L'académie a envoyé un courrier en février en Mairie pour indiquer qu'il revient désormais aux communes de prendre en charge les contrats des AESH sur la pause méridienne.

Actuellement, il y a une AESH pour la pause méridienne d'un élève de l'école publique.

Monsieur Le Maire précise que Madame COULON de l'association des Maires de France a écrit à l'éducation nationale et attend une réponse.

En effet, certains départements ne sont pas concernés par cette mesure.

En attente de la réponse de l'éducation nationale, le vote est reporté.

26. Droit de préemption urbain

Madame DOUTEAU Christiane, Adjointe à l'urbanisme présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner reçues dans le cadre du Droit de Préemption Urbain **pour la zone UA:**

URBANISME - DIA ZONE UA					
Immeuble	Section	N°	Superficie totale	Zonage PLU	Adresse
Bâti	AC	173	108m ²	Ua	11B Rue du Moulin
Bâti	AB	18-25-28	402m ²	Ua	10 Chemin de la Fontaine

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les Déclarations d'intention d'aliéner concernant ces biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

VOIX CONTRE	ABSTENSION	VOIX POUR
0	0	18

DECIDE

- De renoncer à l'acquisition de ces biens ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Rapport des commissions

Sans objet.

Questions diverses

- Recensement de la population : résultats du recensement à la clôture: 2166 personnes ont été recensées en 2022 contre 2089 en 2015 lors du dernier recensement qui affichait une population municipale à 2151 habitants. Des chiffres provisoires de la population seront communiqués en juillet par l'INSEE.
- Jérôme LAIDET reproche que des élus soient venus à son domicile la veille de la clôture du recensement pour lui demander de répondre au recensement obligatoire de la population.
Il lui est répondu que l'Insee avait demandé de tout mettre en œuvre pour assurer le taux d'avancement des réponses qui étaient extrêmement bas à la veille de la clôture et qu'après plusieurs relances écrites déposées dans les boîtes aux lettres et plusieurs passages par l'agent recenseur auprès de certaines habitations dont la sienne qui n'avaient toujours pas répondu, celles-ci avaient du être relancées de cette manière. Il dit que rien ne justifie d'entraver la loi car les élus n'étaient pas habilités à être agents recenseurs. Il lui est répondu que le recensement de la population est un devoir civique obligatoire et qu'il aurait été préférable de ne pas avoir à faire toutes ces relances.
- Rencontre Vendée Grand Littoral et le Conseil municipal le 29/03 à 17h30
- Elections présidentielles : tenue des bureaux de vote 10/04.

Séance levée à 22h26.

Le Maire,

Marc HILLAIRET.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 22.03.2022

1. **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**
2. **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021**
3. **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS**
4. **FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES 2022**
5. **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022**
6. **BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**
7. **BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021**
8. **BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER AFFECTATION DES RESULTATS**
9. **BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2022**
10. **BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**
11. **BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021**
12. **BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE AFFECTATION DES RESULTATS**
13. **BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2022**
14. **BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**
15. **BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021**
16. **BUDGET ANNEXE GITES AFFECTATION DES RESULTATS**
17. **BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU BUDGET GITES 2022**
18. **PLACE DES MEUNIER déclassement de l'emprise des stationnements**
19. **PLACE DES MEUNIER la vente du terrain des logements et des emplacements de stationnement**
20. **Dénomination voirie lotissement les pyrus et logement place des meunier**
21. **Demande de subvention exceptionnelle de l'association la halte aux fripons et convention d'objectifs**
22. **Reversement Contrat enfance jeunesse à l'association la halte aux fripons**
23. **Commercialisation la Boutière - fixation du prix de vente des terrains**
24. **Commercialisation la Boutière – règlement**
25. **Demande de Subvention à la Région – Plan régional de soutien à la vie associative - Fond communal pour la vie associative**
26. **Droit de préemption urbain**

Signatures de la Séance du Conseil Municipal du 22.03.2022

Marc	HILLAIRET	
Anne-Lise	BRUNET	Excusée
Alain	GUILMENT	
Christiane	DOUTEAU	
Laëtitia	BARRAIN	
Claude	POIRAUD	
Christophe	BARDINI	
Rachel	KONASZEWSKI	
Didier	PROUTEAU	
Mathilde	TIGNOLA	
Xavier	JOSLAIN	
Stéphanie	BROSSET	
Franck	VRIGNON	
Peggy	LOIZEAU	
Laurent	ENFRIN	
Bernard	ALINCANT	
Chloé	MERLET	
Jérôme	LAIDET	